CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 9 septembre 2019 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M. Dany Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

191-09-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Michel Marcoux
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- **3.1** - Séance ordinaire du 12 août 2019
- **3.2** - Séance extraordinaire du 19 août 2019

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

- **4.1** - Colloque de Zone ADMQ / Inscription du Directeur Général
- **4.2** - ADMQ / Inscription et assurances de Dany Poulin
- **4.3** - Congrès de la FMQ / Inscription d'Éric Giguère
- **4.4** - Nomination au poste de Secrétaire-Trésorière adjointe / Geneviève Rancourt
- **4.5** - Séance du conseil / Achat d'une caméra neuve
- **4.6** - Divers travaux informatiques / Visionic
- **4.7** - Avenant No 3 / Réfection de la toiture de la caserne incendie
- **4.8** - Soumission pour le trottoir de la caserne de pompier
- **4.9** - Remise à neuf des terrains des citoyens / Travaux d'asphaltage de la 16e rue Est et de la 7e Avenue Ouest

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et projet de règlement N°304-2019-03 / Règlement modifiant le règlement de zonage N° 304-2006 afin d'agrandir la zone RB-24

5.2 - Avis de motion et présentation d'un Projet de règlement N°304-2019-04 / Règlement modifiant le règlement de zonage N° 304-2006 afin de créer une zone industrielle 1-64 à même la zone commerciale CB-48

5.3 - Avis de motion et présentation d'un Projet de règlement N° 18-2019-01 / Règlement modifiant le règlement N° 18-2003 afin d'obliger le branchement des immeubles situés en bordure d'un chemin public au réseau d'égout pluvial

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Participation au projet pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal dans le programme de soutien à la coopération intermunicipale

6.2 - Pompier à temps partiel / Embauche de Monsieur Charles Nadeau-Lachance

7 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

7.1 - Loisirs

7.1.1 - Renouvellement du contrat Service des Loisirs / Steeve Brisson

7.1.2 - Ajout d'un signataire / Compte de l'OTJ

7.2 - Complexe Sportif Matra

7.2.1 - Réparation d'un mur au Complexe Sportif Matra

7.2.2 - Renouvellement du contrat d'entretien préventif

8 - VOIRIE

8.1 - WSP / Demande de paiement No 5 / Contrat 029-02-2019 / Réfection de la 2e avenue Est

8.2 - Avenant No 1 - Connecteur cuivre / Réfection de la 2e avenue Est

8.3 - Avenant No 2 / Ajout d'une chemin de contournement pour la 6e rue / Réfection 2e avenue Est

8.4 - Surveillance des travaux / Réfection de la 2e Avenue Est

8.5 - Analyse des sols / Octroi de contrat / Réfection de la 2e Avenue Est

8.6 - Financement temporaire / Réfection de la 2e Avenue Est

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Comité Consultatif d'Urbanisme / Modification des membres du CCU

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - Don / Hockey Mineur St-Gédéon

11.2 - Don / Baseball Mineur St-Martin

12 - DIVERS

12.1 - Permis de construction

12.2 - Remboursement couche lavables

13 - Messages d'intérêt public

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

192-09-2019

3.1 - Séance ordinaire du 12 août 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant

la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

193-09-2019

3.2 - Séance extraordinaire du 19 août 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinairedu conseil tenue le 19 août 2019 à 19h, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

194-09-2019

4.1 - Colloque de Zone ADMQ / Inscription du Directeur Général

ATTENDU la demande d'inscription de Dany Poulin, Directeur Général et Secrétaire-Trésorier, au colloque Zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour deux jours, soit les 11 et 12 septembre 2019, au coût de 115.00$;

ATTENDU QUE tous les autres frais liés au colloque seront remboursés à Dany Poulin

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de Dany Poulin, Directeur Général et Secrétaire-Trésorier, au colloque Zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec soit les 11 et 12 septembre 2019, et que toutes les dépenses reliées à ce colloque soient remboursées avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

195-09-2019

4.2 - ADMQ / Inscription et assurances de Dany Poulin

ATTENDU QUE l'adhésion de Dany Poulin à l'Association des directeurs municipaux du Québec, au coût de 424.00$ (avant taxes) et la prime d'assurance s'y rattachant au montant de 348.00$ (taxes incluses), présenté sur la facture No 19363, totalisant un montant de 845.49$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milissa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'adhésion de Dany Poulin à l'Association des directeurs municipaux du Québec et à la prime d'assurance, pour un coût total de 845.49$ (taxes incluses)

ADOPTÉE

196-09-2019

4.3 - Congrès de la FMQ / Inscription d'Éric Giguère

ATTENDU la demande d'inscription d'Éric Giguère, Maire, au congrès de la Fédération Québecoise des Municipalités, au coût de 918.65$ (taxes incluses)

pour trois jours, soit les 26, 27 et 28 septembre 2019 prochain.

ATTENDU QUE tous les autres frais liés au colloque seront remboursés à Éric Giguère

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription d'Éric Giguère, Maire, pour le congrès de la Fédération Québecoise des Municipalités, soit les 26, 27 et 28 septembre 2019 et que toutes les dépenses reliées à ce colloque soient remboursées avec pièces justificatives

ADOPTÉE

197-09-2019

4.4 - Nomination au poste de Secrétaire-Trésorière adjointe / Geneviève Rancourt

ATTENDU QUE le directeur général a besoin d'aide dans son travail de Secrétaire-Trésorier;

ATTENDU QUE présentement aucune personne n'a été nommée comme secrétaire-trésorière adjointe afin de l'aider dans son travail;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE Madame Geneviève Rancourt, technicienne en comptabilité de la Municipalité de Saint-Martin, soit nommée secrétaire-trésorière adjointe afin de seconder Monsieur Dany Poulin dans ses fonctions.

ADOPTÉE

198-09-2019

4.5 - Séance du conseil / Achat d'une caméra neuve

ATTENDU QUE le matériel vidéographique pour la diffusion des séances du conseil est défectueux;

ATTENDU QUE qu'il est essentiel que le matériel soit adapté adéquatement pour l'enregistrement et la diffusion des séances du conseil;

ATTENDU QUE le coût de la réparation du matériel est pratiquement équivalent à l'achat de nouveau matériel;

ATTENDU la facture du Centre HiFi Larivière pour l'achat d'une nouvelle caméra au montant de 321.92$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 321,92 $(taxes incluses) du Centre HiFi Larivière au montant de 321.92$ (taxes incluses)

ADOPTÉE

199-09-2019

4.6 - Divers travaux informatiques / Visionic

ATTENDU QUE que divers travaux de mise à niveau de nos équipement informatiques devaient avoir lieux;

ATTENDU QUE la facture No 308291 de Visionic au montant de 754.62$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la factuer No 308291 de Visionic au montant de 754.62$ (taxes incluse) pour les divers travaux de mise à niveau de nos équipement informatiques.

ADOPTÉE

200-09-2019

4.7 - Avenant No 3 / Réfection de la toiture de la caserne incendie

ATTENDU QU'à la suite de la démolition, il a été découvert deux pentes de part et d'autres de l'escalier centrale;

ATTENDU QUE que la firm "AG Architecte" prévoit des coûts de 2,811.10$ (taxes incluses) supplémentaires pour effectuer la correction nécessaire, tel que l'avenant de modification no 3 daté du 27 août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux de correction des deux pentes de part et d'autres de l'escalier central, au coût 2,881.10$ (taxes incluses), tel que l'avenant de modification No. 3 daté du 27 août 2019.

ADOPTÉE

201-09-2019

4.8 - Soumission pour le trottoir de la caserne de pompier

ATTENDU QU'un trottoir doit être aménagé entre le stationnement de la caserne de pompier et l'escalier de secours du toit de la caserne de pompier;

ATTENDU QUE nous avons reçu la soumission suivante pour les travaux de préparation du terrain;

Construction Roland Blais ***1,609.65$*** (taxes incluses);

ATTENDU QUE nous avons reçu la soumission suivante pour les travaux de coffrage et bétonnage;

Coffrage de Beauce ***2,989.35$*** (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les travaux de préparation du terrain par Construction Roland Blais au montant de 1,609.65$ (taxes incluses) sont autorisés;

QUE les travaux de coffrage et de bétonnage par Coffrage de Beauce au montant de 2,989.35$ (taxes incluses) sont autorisés.

ADOPTÉE

202-09-2019

4.9 - Remise à neuf des terrains des citoyens / Travaux d'asphaltage de la 16e rue Est et de la 7e Avenue Ouest

ATTENDU QUE certains terrains ont été endommagé lors des travaux d'asphaltage de la 16e rue Est et de la 7e avenue Ouest;

ATTENDU QUE des travaux de remise à neuf doivent être effectués;

ATTENDU la soumission reçue de Construction Roland Blais comme suit:

7e avenue Ouest: 3,916.00$ (plus taxes)

16e rue Est: 7,600.00$ (plus taxes)

Pour un total de: 11,516.00$ (plus taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux de remise à neuf des terrains endommagés lors des travaux d'asphaltage de la 16e rue Est et de la 7e avenue Ouest;

QUE la Municipalité de Saint-Martin n'assumenra que cinquante pourcent (50%) de la soumission de Construction Rolland Blais, soit un montant de:

7e avenue Ouest: 1,958.00$ (plus taxes)

16e rue Est: 3,800.00$ (plus taxes)

Pour un total de: 5,758.00% (plus taxes)

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

203-09-2019

5.1 - Avis de motion et projet de règlement N°304-2019-03 / Règlement modifiant le règlement de zonage N° 304-2006 afin d'agrandir la zone RB-24

Le conseiller André Roy , donne avis qu'un règlement intitulé Règlement # 304-2019-03 **modifiant le règlement de zonage N° 304-2006 afin afin d'agrandir la zone RB-24** sera adopté à une séance ultérieure. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

204-09-2019

5.2 - Avis de motion et présentation d'un Projet de règlement N°304-2019-04 / Règlement modifiant le règlement de zonage N° 304-2006 afin de créer une zone industrielle 1-64 à même la zone commerciale CB-48

Le conseiller André Roy , donne avis qu'un règlement intitulé Règlement # 304-2019-04 **modifiant le règlement de zonage N° 304-2006 afin de créer une zone industrielle 1-64 à même la zone commerciale CB-48** sera adopté à une séance ultérieure. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

205-09-2019

5.3 - Avis de motion et présentation d'un Projet de règlement N° 18-2019-01 / Règlement modifiant le règlement N° 18-2003 afin d'obliger le branchement des immeubles situés en bordure d'un chemin public au réseau d'égout pluvial

Le conseiller André Roy , donne avis qu'un règlement intitulé Règlement **#** 18-2019-01 **modifiant le règlement N° 18-2003 afin d'obliger le branchement des immeubles situés en bordure d'un chemin public au réseau d'égout pluvial** sera adopté à une séance ultérieure. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

206-09-2019

6.1 - Participation au projet pour la mise en commun d'équipements en milieu municipal dans le programme de soutien à la coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Martin, de Saint-René, de Saint-Théophile, de Saint-Gédéon-de-Beauce désirent présenter un projet d'achat d'un drone muni de caméra thermique dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière

pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE la municipalité de Saint-Martin désigne le Directeur général de la municipalité de Saint-Martin, M Dany Poulin, comme personne autorisée à agir et signer en son nom tous les documents relatifs au projet de partage d'équipement.

ADOPTÉE

207-09-2019

6.2 - Pompier à temps partiel / Embauche de Monsieur Charles Nadeau-Lachance

ATTENDU l'offre de service de M Charles Nadeau-Lachance à titre de pompier à temps partiel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauce de M Charles Nadeau-Lachance pour le porte de pompier à temps partiel;

ADOPTÉE

7 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

7.1 - Loisirs

208-09-2019

7.1.1 - Renouvellement du contrat Service des Loisirs / Steeve Brisson

ATTENDU QUE le contrat de Steeve Brisson, Service des Loisirs vient à échéance le 15 décembre 2019;

ATTENDU QUE l'entente de partage de la ressource loisirs viendra à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de St-René à décider de ne pas renouveler l'entente de partage de la Ressources Loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire le contrat de Steeve Brisson, Service des Loisirs pour une période de 1 an;

QUE le Service de Loisirs sera partagé entre les Municipalités de Saint-Martin et Saint-Théophile selon la proportion suivante:

Municipalité de St-Martin: 27h30

Municipalité de St-Théophile: 7h30

ADOPTÉE

209-09-2019

7.1.2 - Ajout d'un signataire / Compte de l'OTJ

ATTENDU le départ de Mme Brigitte Quirion à titre de Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière;

ATTENDU la nomination de M. Dany Poulin à titre de Directeur Général et Secrétaire-Trésorier le 12 août dernier;

ATTENDU QUE M. Poulin doit être signataire pour le compte de l'OTJ

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Martin nomme Dany Poulin comme signataire pour le compte de l'OTJ soit le folio 20157-815 Folio: 620063

QUE la Municipalité de Saint-Martin retire Brigitte Quirion comme signataire pour le compte de l'OTJ soit le folio 20157-815 Folio: 620063

ADOPTÉE

7.2 - Complexe Sportif Matra

210-09-2019

7.2.1 - Réparation d'un mur au Complexe Sportif Matra

ATTENDU QUE le 12 août dernier, Les Constructions Fortin & St-Pierre ont réaliser des travaux de réparation d'un mur du Complexe Sportif, endommagé par la voiture d'un citoyen, au coût de 747.34$ (taxes incluses), présentés sur la facture No 159;

ATTENDU QUE le citoyen en question a été mis au courant des coût de la réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture No 159 de Les Construction Fortin & St-Pierre au montant 474.34$ (taxes incluses);

QUE la municipalité facturera le citoyens pour le même montant;

ADOPTÉE

211-09-2019

7.2.2 - Renouvellement du contrat d'entretien préventif

ATTENDU QUE le contrat d'entretien préventif du Complexe Sportif Matra avec Les Services Technologiques A.C. Inc. prend fin le 17 septembre 2019;

ATTENDU QUE les Services Technologiques A.C. Inc. offre la possibilité à la Municipalité de renouveler ce contrat avec les mêmes termes et conditions que l'année dernière, avec une augmentation de 2.4% due au coût de la vie, pour un motant total de 1,322.94$ (plus taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat d'entretien préventif du Complexe Sportif Matrat avec Les Services Technologiques A.C. Inc. pour une durée d'un (1) an.

ADOPTÉE

8 - VOIRIE

212-09-2019

8.1 - WSP / Demande de paiement No 5 / Contrat 029-02-2019 / Réfection de la 2e avenue Est

ATTENDU QUE WSP dépose une proposition d'honoraires de services professionnels se terminant le 24 août 2019 au montant de 3,555.00$ (avant taxes) pour les plans et devis ainsi que l'ajout de travaux de pavage du projet de Réfection de la 2e avenue Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuvé la proposition d'honoraires de WSP au montant de 3,555.00$ (avant taxes).

ADOPTÉE

213-09-2019

8.2 - Avenant No 1 - Connecteur cuivre / Réfection de la 2e avenue Est

ATTENDU QUE dans la soumission les matériaux prévus pour les branchements d'eaux sont en PE-X réticulé;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'installation de branchements en cuivre 19mm et 25mm pour faciliter certaines interventions future;

ATTENDU l'estimation du coût unitaire reçue de R.J. Dutil Entrepreneur général comme suit:

19mm: *860.00$ x*

25 mm: *970.00$*

Transport et manutention: *600.00$*

Retour de marchandises: *300.00$*

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan chiffre le changement de branchement total au montant de 3,930.00$ (plus taxes) en surplus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avenant No 1 et ainsi modifié le contrat de réfection de la 2e avenue Est en ce qui concerne l'utilisation de branchement d'eau en cuivre à la place de branchements d'eau en PE-X, au montant de 3,930.00$ (plus taxes).

ADOPTÉE

214-09-2019

8.3 - Avenant No 2 / Ajout d'une chemin de contournement pour la 6e rue / Réfection 2e avenue Est

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la 2e avenue Est empêcheront éventuellement l'accès à la 6e rue Est;

ATTENDU QU'un chemin chemin de contournement doit être rendu disponible pour l'accès au Centre de la Petite Enfance La Maison Imagimo;

ATTENDU la soumission de R.J. Dutil Entrepreneur Général au montant total de 10,225.00$ (plus taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avenant No 2 et procéder à la construction d'un chemin de contournement pouir l'accès au Centre de la Petite Enfance La Maison Imagimo ainsi qu'à la 6e rue Est au cout de 10,225.00$ (plus taxes)

ADOPTÉE

215-09-2019

8.4 - Surveillance des travaux / Réfection de la 2e Avenue Est

ATTENDU la demande de la Municipalité de Saint-Martin d'obtenir de la MRC Beauce-Sartigan une estimation des honoraires de surveillance des travaux de Réfection de la 2e avenue Est;

ATTENDU la soumission reçu de la MRC Beauce-Sartigan comme suit:

Surveillance de bureau:

Ingénieur: 100h x 80.55$/h

Surveillance de chantier:

Technicien:

8 semaines x =45h

2 semaines x 25h

TOTAL: 410h x 53.70$/h

Plans finaux:

Ingénieur: 5h x 80.55$/h

Technicien: 10h x 53.70$/h

Frais de gestion: *10%*

Imprévus: *10%*

Pour un total de: *37,524.22$ (plus taxes)*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de surveillance des travaux à la MRC Beauce-Sartigan pour une valeur total de 37,524.22$ (plus taxes).

ADOPTÉE

216-09-2019

8.5 - Analyse des sols / Octroi de contrat / Réfection de la 2e Avenue Est

ATTENDU l'appel d'offre par invitation lancé le 28 août 2019 par M. Olivier Lachance de la MRC Beauce-Sartigan pour l'analyse des sols pour les travaux de réfection de la 2e Avenue Est;

ATTENDU que l'offre de service d'Englobe Corp. au montant de 22,946.02$ (taxes incluses) a été retenue comme étant la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Englobe Corp. pour l'analyse des sols pour les travaux de réfection de la 2e avenue Est.

ADOPTÉE

217-09-2019

8.6 - Financement temporaire / Réfection de la 2e Avenue Est

ATTENDU l'accord d'une aide financière par le MAMH au programme « PRIMEAU-2.0 » ***626 290 $*** pour la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la 2e avenue Est, dans une correspondance de la Ministre Madame Andrée Laforest en date du 9 mai 2019;

ATTENDU QUE le 27 juillet 2019, le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) à approuver la demande d'aide financière de ***1 596 430 $*** pour la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la 2e avenue Est, selon le protocole d'entente (Dossier No 558298), selon le Règlement d'emprunt No 73-2019;

ATTENDU QUE que la Municipalité de Saint-Martin doit obligatoirement ouvrir un prêt temporaire dans l'attente des versements versés au comptant par le gouvernement provincial dans programme « PRIMEAU-2.0 »;

ATTENDU QUE M. Dany Poulin a demandé un taux d'intérêts (estimation) et frais comme suit à deux institutions financière:
PRÊT TEMPORAIRE DE 1,596,430 $ POUR RÉFECTION DE LA 2E AVENUE EST

BANQUE NATIONALE DU CANADA : 3.95 % (taux estimé) aucuns frais

DESJARDINS ENTREPRISES : 3.95 % (taux estimé) + frais d'ouverture de dossier de 0.25% du prêt maximum de 1 500 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate Dany Poulin à à finaliser l'ouverture du prêt temporaire au montant de 1,596,430 $ avec la Banque Nationale Du Canada.

QUE M Dany Poulin soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Martin tous les documents nécessaires à l'ouverture du

prêt temporaire de 1,596,430 $ en attendant les versements au comptant des contributions du gouvernement du Québec au programme « PRIMEAU-2.0 »;

QUE M Dany Poulin soit mandaté à signer tous documents et services nécessaires au remboursement de prêt et intérêts ainsi qu'aux paiements mensuels des intérêts.

ADOPTÉE

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

218-09-2019

9.1 - Comité Consultatif d'Urbanisme / Modification des membres du CCU

ATTENDU QUE l'article 6 du Règlement N° 003-2000, règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme, indique la composition de deux (2) membres du conseil municipal ainsi que de trois (3) résidents de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 9 du Règlement N° 003-2000 indique que le conseil municipal adjoint, sans en faire partie, de façon permanente et à titre de personne-ressource l'inspecteur municipal et qu'il peut aussi adjoindre au comité, de façon ad hoc, une ou d'autres personnes dont les services lui seraient nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions;

ATTENDU QUE l'article 10 du Règlement N° 003-2000 indique que le secrétaire-trésorier de la municipalité agit à titre de secrétaire du comité;

ATTENDU QUE l'article 11 du Règlement N° 003-2000 indique que le conseil municipal nomme un président sur suggestion des membres du comité;

MEMBRES DU COMITÉ :

Éric Giguère : Membre à titre d'élu municipal (article 6)

Robert Lessard : Membre à titre d'élu municipal (article 6)

Yves Rancourt : Membre citoyen (article 6)

Michel Fortin : Membre citoyen (article 6)

Rémi Gosselin : Membre citoyen (article 6)

Stéphane Maheux : Personne ad hoc

Patrick Marcoux : Nouvel Inspecteur municipal (article 9)

Dany Poulin : Nouveau Secrétaire-Trésorier (article 10)

Président du comité : Monsieur Yves Rancourt (sur suggestion du CCU)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal approuve la proposition déposée par le Comité Consultatif d'Urbanisme visant la constitution des membres de ce comité.

ADOPTÉE

219-09-2019

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois d'août 2019 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'août 2019 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	22 745.61 $
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	4 480.72 $
TRANSPORT ROUTIER:	54 985.54 $
HYGIÈNE DU MILIEU:	23 507.21 $
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	000 000.00 $
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	4 393.23 $
LOISIRS & CULTURE:	49 374.10$
TOTAL AFFECTATIONS:	159 489.41 $

Représentant des comptes à payer au montant de 159 489.41 $ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

11 - CORRESPONDANCE

220-09-2019

11.1 - Don / Hockey Mineur St-Gédéon

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance d' une demande d'aide financière 2019-2020 de l'organisme "Hockey Mineur St-Gédéon";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une participation financière 2019-2020 de l'ordre de 500.00$ pour les joueurs.

ADOPTÉE

221-09-2019

11.2 - Don / Baseball Mineur St-Martin

ATTENDU la demande d'aide financière du Baseball Mineur St-Martin pour souligner les 20 ans de bénévolat de Monsieur Jean-François Bergeron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une participation financière au Baseball Mineur St-Martin de l'ordre de 200.00$

ADOPTÉE

12 - DIVERS

VOIR SI BESOIN DE RÉSOLUTION

12.1 - Permis de construction

Voici liste des permis pour le mois d'août 2019

12.2 - Remboursement couche lavables

ATTENDU la résolution 067-04-2018 Politique de remboursement de couches lavables, en vertu de la Politique Familiale, datée du 9 avril 2018;

ATTENDU la demande de rembousement reçue et datée du 3 septembre 2019;

ATTENDU QUE que toutes les pièces justificatives et preuves ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de 200.00$ à Pierre-Yves Fortin et Anne Henry pour l'achat de couches lavables.

ADOPTÉE

13 - Messages d'intérêt public

- Le conseil municipal tient à remercier le comité organisateur de la partie des 4 Chevaliers d'Easton qui a eu lieu le 31 Août dernier . L'évènement fut une très belle réussite.
- Nous désirons féliciter les membres de l'équipe de baseball Peewee A, championne de la saison 2019. Bravo pour votre belle saison!
- Samedi le 7 septembre avait lieu la grande vente de garage communautaire au Complexe Sportif Matra. Plusieurs citoyens y ont participer, soit en tant que vendeur, ou acheteur. Félicitation à tout le comité organisateur.
- Le concours "Embellission - Entretenons - Fleurissons", organisé par le Comité d'Embelissement de Saint-Martin, a pris fin le le 27 Août dernier. Nous tenons d'abord à remercier tous les participants, et féliciter les gagantes:

Prix de 250$: Madame Noelline Poulin

Prix de 50$: Mesdames Audrey Boutin, Louise Poulin Rancourt et Monique Paré

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Roy , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20.50 hrs

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Éric Giguère
Maire

_____
Dany Poulin
Directeur général & secrétaire-trésorier